COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CID 54

Préambule
Toutes les dimensions de la recherche sont prises en compte pour le recrutement et l'évaluation périodique des chercheurs. Un certain nombre de critères communs constituent la grille de lecture des dossiers. Ces critères ne sont ni cumulatifs, ni exclusifs. L'interdisciplinarité du projet de recherche est incontournable. Dans l'examen comparatif des dossiers, il sera tenu compte de la variété des disciplines et des thèmes, de la diversité des profils et des cultures en matière de communication inhérentes à la dimension interdisciplinaire des travaux et projets examinés.

Critères communs:

• Interdisciplinarité du programme de recherche
• Adéquation aux thématiques de la CID 54
• Qualité des travaux de recherche (résultats, méthodologies)
• Adéquation de la production (qualitative et quantitative) au parcours du candidat et à sa durée
• Mobilité thématique et/ou géographique
• Caractère novateur, pertinence et faisabilité du projet de recherche
• Elargissement thématique pendant et après un séjour postdoctoral
• Qualité de l'audition lors du recrutement
• Valorisation (brevets, licences) et diffusion (enseignement, conférences, vulgarisation).

Critères spécifiques selon les grades :

Grade CR

• Qualité du parcours scientifique
• Adéquation de la longueur du parcours antérieur au niveau de qualification
• Pertinence et appropriation du projet scientifique par le candidat
• Mobilité ou séjour postdoctoral avec un élargissement ou un renouvellement thématique
• Seront également prises en considération, et selon le parcours, l'implication dans des programmes de recherche en particulier interdisciplinaires, la capacité d'autonomie, la capacité à définir, intégrer ou porter des projets collaboratifs ou partenariaux, la participation à des taches d'intérêt collectif, d'animation, d'enseignement, l'encadrement de stagiaires ou de doctorants

Grade DR.

• Démarche interdisciplinaire déjà effective

• Rayonnement scientifique national et international
• Programme de recherche : renforcement de nouvelles thématiques, prise de risques, méthodologies innovantes
• Capacité d’ouverture et évolution thématique
• Encadrement de doctorants et post-doctorants.
• Gestion autonome de programmes de recherche
• Seront également prises en considération la mobilité, les responsabilités (direction de groupe ou équipe), l’animation scientifique au niveau national et international, les charges d’intérêt collectif